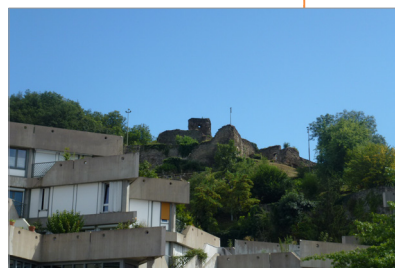


MODIFICATION N°4
Approbation 2024

GIVORS

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Centre ville de Givors.	p.4
PIP A2 - Ensemble reconstruction après guerre.....	p.10
PIP A3 - Cité du Garon.....	p.14

Périmètre d'intérêt patrimonial

Centre-ville de Givors

Identification

Localisation : Séquence du Vieux-Bourg : Rue du bourg, rue Piéroux, rue Vieille du Bourg, montée du Cras, rue Marie Mas, Séquence du Vieux-Port : nord rue Joseph Faure, rue Bazin, passage des Mariniers, passage Mussieu, rue Denfert-Rochereau, quai Georges Lévy ; Séquence du quai « des Verreries » : rue Jean-François Bony, est rue Gambetta, rue de l'Egalité, rue des Verreries, est rue du Battoir ; Séquence du faubourg : rue Joseph Faure, rue Joseph Longarini, rue Roger Salengro, rue Marcel Paul, rue de la République, rue Charles Simon, rue Emile Zola ; Séquence de l'espace central de représentation mairie/église : rue Jean-Marie Imbert, ouest rue Michel Alarcon, place Camille Vallin, rue de l'Eglise, place Jean Jaurès

Typologies : Tissu de bourgs et villages, tissu compact de faubourg

Valeurs : Urbaine, historique, social et d'usage, mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Givors est depuis ses origines une ville vectrice d'attractivité, par sa position stratégique le long du fleuve, sa proximité de Lyon et la desserte par les voies ferrées. La ville s'est constituée au fil du temps autour de trois bourg distincts (en pied de Balmes au sud dès le Moyen Âge, face au port au nord et proche de la Verrerie Royale au sud-est, a minima depuis le XVIIIe siècle). La voie fluviale et la ligne ferroviaire, établie en 1830, ont ensuite permis l'installation d'industriels sur le territoire. Ces activités, qui nécessitaient un besoin de main d'œuvre croissant, ont généré un fort essor économique et un développement urbain rapide.

- Ainsi, ce PIP est organisé en plusieurs séquences distinctes porteuses de l'identité multiple du centre-ville de Givors : le Vieux-Bourg, le Vieux-Port, le quai « des Verreries », le faubourg et le quartier de la mairie/église.

- Le centre-ville se caractérise par un morcellement de l'espace généré par une absence de plan d'ensemble. Le bâti s'est d'abord constitué autour de voies historiques étroites depuis au moins le XVIIIe siècle, (rue Joseph Faure, rue de l'Egalité, rue Joseph Longarini) puis s'est étendu au sein de vides urbains, ce qui a

permis la création de larges percées à partir du XIXe siècle, qui structurent maintenant le paysage (rue Roger Salengro, rue Charles Simon, rue Denfert-Rochereau).

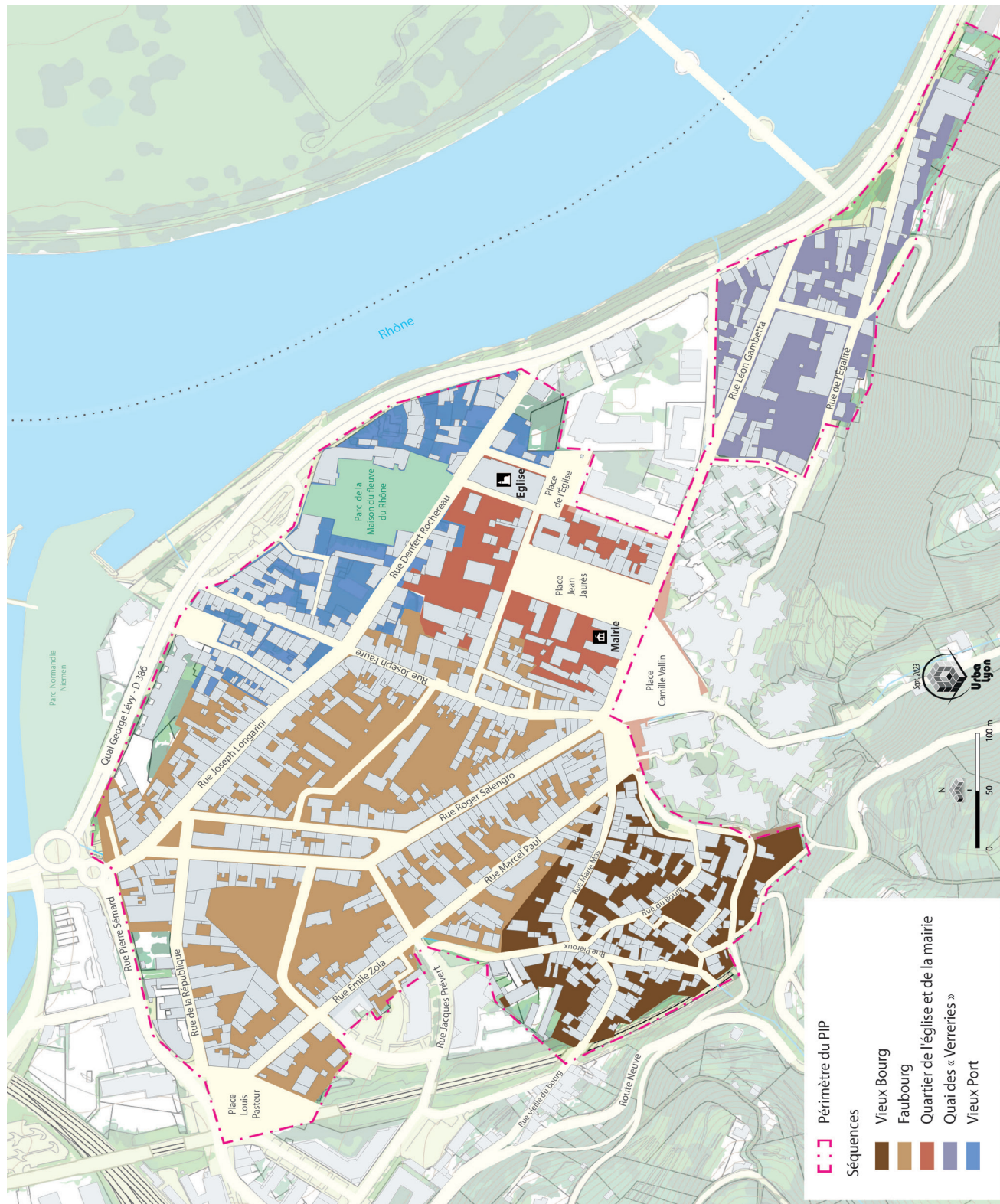
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.



Périmètre d'intérêt patrimonial

Centre-ville de Givors

Caractéristiques à retenir



Caractéristiques à retenir

CARACTERISTIQUES :

Le centre bourg se compose de 5 séquences aux identités et caractéristiques propres :

- **Le vieux bourg, au sud-ouest (rue du Bourg, rue Pieroux, rue Vieille du Bourg, montée de Cras, rue Marie Mas)**

Cette séquence de bourg, dont on constate des traces dès le Moyen-Âge, est composée d'un tissu compact et imbriqué, disparu dans sa partie est. Il s'organise le long de voies sinueuses anciennes, en pied de coteau. Le tissu est ancien et constitue le bourg primitif de la ville, dominé par un ensemble féodal. Il est antérieur aux transformations du centre qui interviennent courant XIXe siècle (tracé des voies ferrées, percées de voies nouvelles et beaucoup plus tard, régénération du centre-ville avec la construction du quartier des Étoiles).

Il s'agit d'un habitat de bourg résidentiel ancien de petits gabarits, implanté en front de rue, de manière continue et selon un parcellaire étroit en lanières très prégnant dans le paysage urbain. Les volumes sont simples et l'épannelage est variable, avec des constructions qui comptent entre un et deux étages. Le paysage est très minéral, toutefois des percées visuelles sur le coteau boisé constituent des respirations (vues sur la ville et le Pilat). L'architecture d'origine est simple, de facture modeste, parfois en pierres, les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature.

Le caractère historique du tissu se lit dans le paysage par les systèmes d'implantation successifs, qui créent des décrochés sur rue, des pignons aveugles... dessinant ainsi un paysage caractéristique du vieux bourg.

Cette séquence témoigne du caractère historique de la commune et rappelle les caractéristiques du bourg résidentiel originel de Givors.

- **Le vieux port, au nord (nord rue Joseph Faure, rue Bazin, passage des Mariniers, passage Mussieu, rue Denfert-Rochereau, quai Georges Lévy)**

Cette séquence, datée à minima du XVIIIe siècle, forme à l'origine un bourg artisanal ancien, en lien étroit avec l'activité commerciale fluviale de Givors. Elle est aujourd'hui composée au nord d'un tissu compact de bourg, jouxtant à l'est des opérations récentes inscrites au sein d'espaces renouvelés, aérés et plus lâches. Cette séquence s'organise le long de voies historiques étroites, de percées récentes ou en front de quai.

Le nord de la rue J. Faure est dense, marqué par des immeubles aux gabarits qui varient de deux à quatre niveaux, présentant un épannelage irrégulier. Ils sont implantés en front de rue et de manière continue, selon un parcellaire étroit en lanière. Ce secteur présente une architecture artisanale simple et possède peu d'éléments de modénature et de décor. En revanche, il se démarque par une colorimétrie variée, ce qui dynamise la séquence et assure une cohérence d'ensemble.

A l'est, la rue Denfert Rochereau, tracée ultérieurement à la rue Faure, est ponctuée de collectifs et de maisons de ville qui se situent généralement en front de rue ou en léger retrait et qui s'inscrivent au sein de vastes parcelles paysagées. Ces maisons possèdent une architecture soignée : bandeaux moulurés, appuis de baies saillants, certains portails sont remarquables etc. La présence d'un parc public participe à la mise en valeur de cette séquence et constitue une respiration.

Au fil des transformations le lien avec le port s'est atténué en partie nord-est de la séquence et le front de quai, autrefois espace de représentation, tend à se renouveler (implantation de collectifs, opérations récentes etc.).

Cette séquence témoigne du caractère historique de la commune et rappelle les caractéristiques du bourg artisanal/commerçant originel de Givors.

- **Quai "des verreries", au sud-est (rue Jean-François Bony, est rue Gambetta, rue de l'Égalité, rue des Verreries, est rue du Battoir)**

Cette séquence est à l'origine tournée vers les Verreries Royales, implantées dès 1749 au nord de la rue Gambetta. Elles ont façonné le quartier, qui s'est originellement développé selon la hiérarchie de l'industrie, bien qu'il soit aujourd'hui en partie renouvelé : il se compose d'un tissu lâche qui se caractérise par une alternance d'espaces résidentiels, d'espaces arborés et d'espaces travaillés, établis le long d'axes anciens.

Le bâti est principalement composé de maisons bourgeoises et d'immeubles de faubourg implantés le plus souvent en front de rue, parfois en léger retrait et de façon continue. L'épannelage est irrégulier en raison des différentes typologies de bâti. Le bâti s'inscrit au sein d'un parcellaire en lanière, ce qui ménage des jardins aux arrières des parcelles. Ainsi, certains cœurs d'îlots sont lâches et aérés.

Cette séquence présente une architecture variée, à l'image de la diversité du bâti qui la compose.

La rue de l'Égalité se compose principalement d'une architecture simple de faubourg ouvrier. Elle présente quelques rares modénatures : linteaux de baies et bandeaux saillants. La colorimétrie du bâti est variée, ce qui dynamise la séquence et crée une ambiance animée.

Les abords (rue J-F Bony) et le front de quai bénéficient d'un traitement particulier car ils sont l'ancienne image de marque du centre-ville et un axe de passage essentiel. Bien que progressivement transformés par l'implantation de collectifs, ils sont encore constitués d'immeubles à l'architecture remarquable et de pavillons bourgeois, caractérisés des modénatures et des décors : linteaux et bandeaux moulurés, corniches moulurées, chaînages et parements à bossage etc.

Cette séquence témoigne du caractère historique de la commune et rappelle les caractéristiques du bourg industriel originel de Givors.

Caractéristiques à retenir

- Le faubourg, à l'ouest (rue Joseph Faure, rue Joseph Longarini, rue Roger Salengro, rue Marcel Paul, rue Emile Zola)

Cette séquence porte une identité forte. Elle se compose d'un faubourg historique qui s'est constitué le long d'axes anciens (au moins depuis le XVIIIe siècle) et d'un faubourg industriel qui s'est établi de part et d'autre de larges percées rectilignes (XIXe siècle) offrant de longues perspectives.

< Le faubourg historique (rue J.Faure et rue J.Longarini) s'est établi aux prémices du développement industriel du centre-ville de Givors. Il présente un tissu dense et resserré, marqué par une continuité bâtie.

Il est composé d'immeubles de ville qui alternent de trois à quatre niveaux, qui sont implantés à l'alignement et de façon continue, au sein d'un parcellaire en lanière étroite qui ménage des jardins sur les arrières de parcelles. L'épannelage est régulier rue J.Faure mais il est plus irrégulier rue J.Longarini.

Les immeubles de cette partie du faubourg sont d'architecture soignée et simple. Ils sont constitués de peu de décors et de modénatures : garde-corps de balcon ou de baies en ferronnerie ouvragée, appuis de baies saillants, bandeaux moulurés, génoises saillantes qui couronnent certaines élévations etc. La colorimétrie du bâti est variée, ce qui dynamise la séquence et assure une cohérence d'ensemble.

Rue J.Longarini, les rez-de-chaussée d'immeubles sont occupés par des activités commerciales avec parfois des devantures de façade commerciales anciennes de qualité.

< Le faubourg industriel (rue Roger Salengro, rue Marcel Paul et rue Emile Zola) est un espace de représentation qui constitue une entrée pour la ville depuis le nouvel accès gare (1830). Il présente un tissu multifonctionnel dense et ordonnancé, rythmé et régulier, alternant entre continuité bâtie et aérations en cœur d'îlot. Ces aérations sont structurantes dans le paysage urbain et participent à l'unicité du centre-ville.

Il est composé d'immeubles de ville ou de rapport, variant entre un et quatre niveaux. Ils sont implantés en front de rue et à l'alignement, au sein d'un parcellaire en lanière à l'arrière duquel s'établissent des ateliers, ce qui est une caractéristique givordine. L'épannelage est irrégulier en raison de la variation de hauteurs du bâti.

Les immeubles de cette partie du faubourg présentent des façades ordonnancées. Ils sont riches en éléments de décors et de modénatures : oculi moulurés qui couronnent certaines élévations, balcons en encorbellement, garde-corps en ferronnerie ajourée/ouvragée, encadrements moulurés ou en pierres, bandeaux saillants et corniches moulurées, chaînages et parements à bossage etc.

Ils présentent également certaines caractéristiques qui sont typiques du centre-ville de Givors, et qui font sa particularité : galeries en bois en façades arrière d'immeubles et devantures

en bois d'anciens commerces du XIXe siècle, situés au rez-de-chaussée de certains ensembles.

Cette séquence témoigne du caractère historique et industriel de la commune et rappelle le développement urbain rapide qu'a connu la ville.

- Le quartier de l'église/de la mairie, un espace central de représentation (rue Marie-Jean Imbert, ouest rue Michel Alarcon, place Camille Vallin, rue de l'Église, place Jean-Jaurès)

Cette séquence constitue un espace central de représentation, caractérisé par une concentration de places publiques. Cet espace est établi aux XVIIIe-XIXe siècles pour les besoins d'une population grandissante en comblant un espace de vide au carrefour des trois centres historiques. La séquence se compose d'un tissu aéré, marqué par des pièces urbaines prégnantes au sein du paysage urbain, qui jouxtent des espaces publics. A l'est, face à l'église, se situe également un îlot de faubourg resserré.

Elle est composée d'équipements communaux, de bâtiments monumentaux et d'un faubourg constitué d'immeubles hauts qui se développent majoritairement sur quatre niveaux. La séquence se caractérise par un bâti implanté en front de rue, à l'alignement et de façon continue, au sein d'un parcellaire en lanière pour la partie faubourg. L'épannelage est majoritairement irrégulier.

Les immeubles qui composent la séquence sont ordonnancés. Ils présentent une architecture soignée, voire parfois remarquable, riche en décors et modénatures : encadrements de baies moulurés, bandeaux saillants, corniches saillantes, chaînages et parements à bossage, garde-corps en ferronnerie ouvragée etc.

Cette séquence se caractérise par une multiplicité d'espaces publics, formant ainsi un centre névralgique attractif vers lequel les axes principaux convergent. La place Camille Vallin/du Suel lie les différents quartiers du centre-ville, chacun représentatifs d'une époque, en en constituant le cœur.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature ou d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

Préserver et mettre en valeur les pieds d'immeuble et les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial : traitement des devantures commerciales en cohérence avec la composition de l'immeuble et du rez-de-chaussée... Les devantures et vitrines de bois présentes sur certains rez-de-chaussée sont préservées.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont conçus de manière à limiter au maximum leur impact paysager et architectural en recherchant notamment : une localisation non visible depuis l'espace public, voire sur des constructions secondaires ou à faible impact paysager, une insertion discrète en toiture et un regroupement harmonieux des dispositifs.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Et plus particulièrement, dans la séquence du bourg historique : sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres

types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Dans les autres séquences : en cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Ensemble reconstruction après-guerre

Identification

Localisation : Rue Victor Hugo et Jean Ligonnet ; avenue Maréchal Leclerc

Typologie : Tissus d'habitat collectif issus d'un plan de composition

Valeur : Urbaine, paysagère, mémorielle, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se situe à l'est de la commune de Givors. Il s'implante entre le Rhône et le Gier, sous l'autoroute A47 qui le borde au nord et les voies ferrées à l'ouest.

A équidistance du centre-bourg et de la zone industrielle, ce quartier dit « quartier Victor Hugo » s'est historiquement construit le long de la route nationale 86 (aujourd'hui rue Victor Hugo). Avec ses rez-de-chaussée commerçants, c'était le lieu de rencontre pour les givordins et un secteur commercial important du XIXe au début du XXe siècle.

Mais cette position stratégique lui a valu de faire l'objet d'importants bombardements pendant la seconde Guerre Mondiale. Aussi, le quartier qui fait l'objet de ce présent PIP est issu de la reconstruction d'après-guerre, dans les années 1950.

Démoli après 1945, le quartier se reconstruit en une dizaine d'années, avec plusieurs phases : d'abord le long de la rue Victor Hugo au sud de la rue du Moulin/avenue Maréchal Leclerc, puis au nord de cet axe et enfin au bord de la place Colonel Fabien. Cette recomposition urbaine s'est accompagnée d'un élargissement de la rue et de la création de la rue Maréchal Leclerc ainsi que de la place Colonel Fabien, dans une logique d'espace public qui donne la priorité à la voiture. Deux fois deux voies sont ainsi créées de part et d'autre d'un talus central, et des redans dans les

trottoirs pour permettre le stationnement.

On peut noter la présence d'un unique vestige du quartier originel. Un bâtiment ayant résisté aux bombardements, à hauteur de l'église Nord-Dame de Givors-Canal, face au parvis.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble possède une valeur identitaire forte, qui marque le paysage urbain.

- Le bâti s'appuie sur un plan de composition, déployé le long de deux axes principaux, l'avenue du maréchal Leclerc et la rue Victor Hugo. Il se place au droit et au nord de l'église Notre Dame de Givors Canal suivant un plan régulier et ordonné.

- Le tissu se compose d'immeubles d'habitat collectif de faible hauteur (13 mètres à la gouttière). Ils comptent trois étages sur un rez-de-chaussée rehaussé. Malgré l'importance de la largeur des voies (24m pour la rue Victor Hugo), cette hauteur réduite des immeubles donne une échelle humaine à cet ensemble. L'étagement est identique à chaque immeuble, si bien que l'épannelage ne varie pas et la ligne de ciel est régulière et continue.

- Les immeubles implantés sur la place du Colonel Fabien, sont de moindre hauteur (deux étages) et présentent une



Caractéristiques à retenir

architecture plus simple, en raison de leur construction plus tardive. Cela est également dû au fait que cet emplacement est un espace résiduel entre le nouveau quartier et l'autoroute et qu'il n'a pas fait l'objet d'une attention particulière.

- Les immeubles à l'angle de la rue Victor Hugo et de l'avenue Leclerc possèdent un traitement différencié avec des façades d'angle arrondi, ce qui permet de signaler le carrefour, avec les balcons cintrés qui renforcent le rythme.

- Les volumes sont simples, avec des jeux de décalage et des balcons en saillie, qui animent les façades. La polychromie des enduits vient appuyer cette caractéristique. Les toitures à deux pans sont couvertes par des tuiles en terre crue, avec débord en façade. Le forçat est travaillé comme une corniche béton et accentue l'alignement des bâtiments sur rue, à la manière des toitures plates modernes.

- Tous les bâtiments possèdent dès l'origine un rez-de-chaussée commerçant.

- Les immeubles sont construits en mâchefer et béton de ciment. Ils présentent une architecture similaire allant du rythme régulier des percements des baies jusqu'aux détails des balcons. Les percements sont organisés par groupements de deux ou trois baies, de même pour les balcons qui présentent un linéaire plus ou moins important et apportent du rythme. De trois longueurs différentes, ces balcons animent les façades et recréent des lignes de fuite horizontales selon l'axe nord-sud.

- L'architecture est modeste, relative aux années 50 marquées par l'élan de la reconstruction, le modernisme d'après-guerre, le « style international » et l'influence du Bauhaus qui encourage simplicité des formes et retour à l'essentiel. A noter cependant la présence de corniches moulurées, ainsi que les garde-corps (en tube acier, creux, rond) des balcons. Les façades sur rue possèdent un traitement plus soigné que les façades arrière. Les quelques axes de symétrie présents sont relativement discrets (porte d'entrée, centre de balcon, etc.). Les différentes allées se distinguent par les doubles descentes d'eau pluviale voire parfois par la couleur de façade. Les façades sont couvertes d'un enduit de mortiers de liants hydrauliques (base chaux hydraulique) qui a protégé les façades des intempéries mais qui a pour caractéristique d'être imperméable, donc peu en accord avec la nécessité de perspiration naturelle des murs en pisé de mâchefer.

- Les occultations d'origine étaient des persiennes en accordéon, avec ossature acier et remplissage en lames

de bois qui tendent à disparaître, remplacés par des volets roulants en PVC blancs. Les appuis de baie sont marqués et parfois continues sur plusieurs baies.

- La partie la plus à l'est de l'avenue Maréchal Leclerc, à l'est de la rue Rouget de l'Isle, possède une typologie bâtie différente, résultat d'une autre opération d'urbanisme ultérieure. A noter un décalage progressif des volumes bâtis par rapport à la voirie qui ouvre la vue vers le Rhône. Par ailleurs le long du quai des Martyrs du 8 février 1962, d'autres constructions après-guerre sont présentes, et bien que de plan différent, elles possèdent des similitudes liées à l'architecture de modernisme après-guerre.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment et seront en accord avec un ravalement traditionnel perspirant (après décapage) sur rue.

Sur les façades sur cour et jardin et sur les murs pignons, le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment. Par exemple, les appuis de baies en saillie sont maintenus ou réinterprétés dans un langage contemporain. D'autre part, un choix est à faire entre enduit et peinture au regard des objectifs de pérennité (privilégier les ITE minérales ou biosourcées). Pour les pignons, un revêtement minéral sur ITE est possible jusqu'aux balcons (sans pénétration de l'ITE dans l'épaisseur du balcon).

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes (cf nuancier ci-après) et finitions (talochées, fin à moyen) au caractère patrimonial de l'immeuble. En façade sur rue, les teintes naturelles légèrement sombres sont à privilégier (blanc pur non admis). Concernant les teintes des menuiseries et serrurerie : conserver l'alternance et les teintes colorées, plutôt vives. Un duo de couleurs complémentaires est employé, avec une teinte de fond de façade à minima un ton plus foncée que le reste des éléments architecturaux (appuis, balcons, trumeaux, encadrements...). Une troisième teinte peut compléter l'ensemble, dans la même gamme, pour enrichir la composition de façade. A noter que la serrurerie est également une teinte plus foncée que la menuiserie.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et de les restituer si manquants sur rue (persiennes, volets métalliques...) ainsi que le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée

pour les façades sur cour/jardin, notamment avec des brise-soleils orientables.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont conçus de manière à limiter au maximum leur impact paysager et architectural en recherchant notamment : une localisation non visible depuis l'espace public, voire sur des constructions secondaires ou à faible impact paysager, une insertion discrète en toiture et un regroupement harmonieux des dispositifs.

En rez-de-chaussée, les devantures commerciales ne dépassent jamais la corniche béton d'origine.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Seules les toitures à deux pans sont autorisées sur les volumes principaux. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Respecter le principe de composition du plan masse initial : l'implantation, la continuité, les angles arrondis aux croisements de la rue Victor Hugo et l'avenue du Maréchal Leclerc, ainsi que l'ouverture de la vue vers le Rhône sont à conserver.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain. Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations ne sont pas autorisées.

Préserver la qualité paysagère

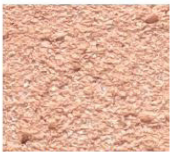
Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Prescriptions

Nuancier issu de la charte façade du quartier Victor Hugo du CAUE (2023) :

Les références proposées sont données à titre indicatif. Toutes les variantes de marques, à gamme et qualité équivalente, sont autorisées.

Teintes de fond et teintes secondaires (éléments en saillie ou en renforcement)

	BINOME "NEUTRE"		BINOME "SABLE"		BINOME "TERRE"	
Nuancier Parex Lanko						
	BLANC CASSE	TERRE FEUTREE	SABLE CLAIR	OCRE CLAIR	TERRE DE SIENNE	VIEUX ROSE
Nuancier Weber&Broutin						
	PIERRE GRISÉE	CENDRE CHAUD	ROSE CLAIR	OCRE CHAUD	ROSE CUIVRE	TERRE ROUGE BRUN
Nuancier Weber						
	BLANC CALCAIRE	CENDRE VERT	PIERRE CLAIRE	OCRE CHAUD	ORANGE CLAIR	ROUGE TERRITE
Chromatic Seigneurie	CH10F18	CH20991	CH10F68	CH10F42	CH10F74	CH20881

Teintes de menuiseries et serrureries correspondantes :

BINOME "NEUTRE"



BINOME "SABLE"



BINOME "TERRE"



Identification

Localisation : Chemin du Garon ; rue Auguste Delaune

Typologie : Tissus d'habitat pavillonnaire issus d'un plan de composition

Valeur : Urbaine, paysagère, mémorielle, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cette cité pavillonnaire s'implante de part et d'autre des voies ferrées, selon un axe nord-sud, le long du Garon.

- La présence du végétal est forte. Chaque logement possède un petit jardin clos par un mur bahut. Le talus boisé de la voie ferrée accentue bien ce caractère végétal.

CARACTERISTIQUES :

- Cette cité a été construite en deux phases.

- Au nord, les maisons avec une toiture à deux pans, à forte pente, en tuiles grises sont implantées est/ouest et au sud, les maisons avec une toiture à deux pans, en tuile rouge sont orientées à l'inverse nord/sud.

Les premières maisons citées présentent un intérêt architectural plus important : elles sont jumelées, et s'organisent en symétrie autour d'un axe central. La pente des toitures est forte et se termine par des chevrons prolongeant la couverture au-delà du bord extérieur des murs, ce qui crée un petit espace extérieur couvert. L'entrée est ménagée dans un retrait de volume, tenu par un pilier. Des variations dans les teintes des badigeons créent des décors à formes géométriques qui animent les façades.

- La seconde typologie de maisons est de facture plus modeste. Les maisons sont également jumelées et composées autour d'un axe de symétrie central. L'entrée se fait par un côté, et les façades principales sont toutes percées de trois baies.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Seules les toitures à deux pans et deux pans sur coyotage sont autorisées sur les volumes principaux. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Respecter le principe de composition du plan masse initial: le système d'implantation caractéristique ainsi que les céures entre les pavillons sont à préserver.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et paysagères de la parcelle. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations ne sont pas autorisées.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie...), sont conservées. Tout nouveau mur/toute nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.